

Date de dépôt : 23 mai 2016

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi

Rapport de M. Jean-Marie Voumard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné cette pétition lors de ses séances du 21 mars, des 4 et 25 avril puis du 2 mai 2016, sous la présidence de M. Christian Frey.

M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique/SGGC, a assisté à ces séances.

Le procès-verbal a été correctement tenu par M. Christophe Vuilleumier, lequel est ici remercié pour la qualité de son travail.

Audition de M^{me} Françoise Lyonnet, pétitionnaire

M^{me} Lyonnet prend la parole et observe que M. Leonardo Di Trani n'a pas pu se déplacer et s'excuse pour son absence. Elle remarque que ce dernier a souhaité souligner plusieurs points spécifiques. Il demande si les codes des immeubles sont changés régulièrement afin d'éviter que des gens « squattent » à l'intérieur des allées. Il demande également s'il serait possible d'interdire la vente d'alcool dans les kiosques. Et il s'interroge sur la prochaine réouverture d'un établissement public qui a fermé ; cependant, M^{me} Lyonnet reviendra sur ce point durant son exposé. Pour l'heure, elle tient à rappeler que la rue Sismondi compte sept établissements publics.

Elle explique ensuite habiter à la rue Sismondi depuis vingt ans. Elle mentionne que, depuis quatre ans, la rue Sismondi est devenue un dépotoir

avec des odeurs nauséabondes. Elle ajoute que le tapage nocturne est fréquent et elle mentionne que les habitants sont las de la situation.

Elle observe ainsi qu'une jeune femme a, au cours d'une nuit de l'été précédent, brisé une fenêtre en hurlant devant tous les habitants sortis aux fenêtres pour voir ce qui se passait.

Elle pense que le problème principal relève du nombre de bars et de leur clientèle, en partie d'origine africaine, ou composée de personnes souvent alcoolisées connues des services de police. Elle signale alors avoir écrit à M. Maudet et à M. Barazzone, et avoir obtenu des réponses de leur part, réponses qu'elle a apportées pour cette séance (*voir annexes*). Elle observe encore que les terrasses devraient être fermées et bâchées en même temps que la fermeture des bars, selon la police. Elle répète que la rue compte sept bars dont quatre ont été fermés. Mais elle précise que l'un de ces établissements, La Trappe, doit rouvrir.

Elle signale ensuite avoir approché les habitants de cette rue et elle remarque que tous ont exprimé le désir d'un changement. Elle signale encore que M. Barazzone a indiqué qu'il augmenterait le nombre de patrouilles, tout comme M. Maudet.

Elle mentionne que les habitants ont donc de la peine à dormir au vu de ces nuisances continues et elle rappelle qu'il a été prouvé que le manque de sommeil génère à court terme une diminution des performances et à long terme des maladies chroniques.

Le Président déclare avoir l'impression que la situation s'améliore puisque des bars ferment leurs portes et que les pétitionnaires reçoivent des réponses des magistrats.

M^{me} Lyonnet répond que la situation reste très désagréable. Elle mentionne que la vidéosurveillance n'a pas généré de gros changements et elle remarque que, si la police a patrouillé plus fréquemment, les habitants n'ont observé aucune amélioration. Elle signale que l'été passé a été le pire moment.

Elle déclare alors s'être entourée, pour sa démarche, de SURVAP, du Conseil municipal et de M. Gaillard, îlotier qui effectue un travail formidable.

Un député MCG prend la parole et déclare bien comprendre la situation pour habiter à la rue de Monthoux. Il observe ensuite que l'établissement La Trappe n'est pas prêt à rouvrir ses portes. Il demande alors ce que les pétitionnaires réclament exactement. Il rappelle que la nouvelle LRDBH est entrée en vigueur et permet de prendre des mesures.

M^{me} Lyonnet répond que jadis cette rue abritait de nombreux commerces qui ont tous disparu. Elle ajoute que ce sont des bistrots qui sont venus les remplacer, et elle observe que la situation est donc générée par la clientèle de ces établissements.

Elle remarque que de nombreuses personnes sont prêtes à témoigner, et elle répète que les habitants ne veulent pas revivre le même été que l'année passée. Elle signale qu'il n'y a pas de problème avec les prostituées.

Un commissaire MCG demande si les incivilités se produisent surtout à partir de 2h du matin.

M^{me} Lyonnet répond que, avec la chaleur de l'été passée, le bruit et les incivilités se produisaient à longueur de journée et de nuit.

Un député PLR déclare que cette plainte n'est pas la seule provenant des habitants. Il ajoute que les Pâquis se veulent un quartier vivant et multiculturel, mais que des plaintes parviennent de temps à autre au parlement. Il demande alors si les pétitionnaires ont envoyé la pétition au Conseil municipal.

M^{me} Lyonnet acquiesce.

Ce même député PLR demande si elle a déjà été entendue par la Commission des pétitions du Conseil municipal.

M^{me} Lyonnet répond par la négative.

Un commissaire PLR demande ensuite si les réponses des magistrats sont satisfaisantes pour les pétitionnaires.

M^{me} Lyonnet répond que M. Maudet a évoqué le travail de la police et elle mentionne avoir confiance. Mais elle remarque attendre de voir ce qui se passera cet été. Elle ajoute que M. Barazzone évoque, quant à lui, les différentes mesures prises comme l'établissement d'une vidéosurveillance, mais elle remarque que, malgré les passages plus fréquents de la police, les nuisances demeurent.

M^{me} Lyonnet évoque à nouveau la jeune femme ayant brisé une fenêtre en remarquant qu'elle est fréquemment dans le secteur. Elle ajoute que les bagarres sont monnaie courante et parfois particulièrement graves.

Un député PLR demande à quel moment les nuisances deviennent le plus pénibles.

M^{me} Lyonnet répond que les nuisances augmentent à partir de mai ou de juin. Elle répète que les nuisances de l'été passé ont duré jour et nuit.

Ce député PLR demande à quoi est dû ce changement au cours de ces dernières années.

M^{me} Lyonnet répond que ce sont les bars qui génèrent cette situation.

Une députée S demande si les passages plus fréquents de la police ont entraîné une diminution des incivilités.

M^{me} Lyonnet répond ne pas avoir observé de différence au cours de l'été passé alors que la police a indiqué être plus fréquemment sur le terrain. Elle mentionne croiser des policiers de temps à autre et elle espère que la mesure sera suffisante l'été prochain.

Cette députée S demande si les habitants appellent la police lorsque des épisodes comme celui de la fenêtre brisée se produisent.

M^{me} Lyonnet acquiesce.

Un commissaire MCG se demande s'il y a eu des changements de propriétaires dans les bistrotts. Il observe par ailleurs que des caméras ont été placées dans la rue de Berne et il se demande si cette installation n'a pas déplacé ces populations.

M^{me} Lyonnet acquiesce. Elle répète agir en relation avec la police et avec SURVAP.

Un député UDC demande combien il y a de bars dans cette rue.

M^{me} Lyonnet répond qu'il y en avait sept, selon elle.

Ce député UDC demande si quatre bars ont bien fermé.

M^{me} Lyonnet acquiesce en mentionnant qu'il en reste trois, L'Aigle noir, le Veraz Cruz et L'Aiglon.

Un commissaire UDC remarque que la Ville de Genève a voté le PUS (plan d'utilisation du sol) en indiquant qu'il n'est pas possible de remplacer un bistrot par autre chose.

M^{me} Lyonnet répond que les quatre bistrotts qui ont fermé leurs portes ne payaient pas leur redevance. Elle ne sait pas ce qui se passera par la suite.

Ce député UDC remarque que ces bistrotts n'ont donc pas fermé suite aux plaintes des habitants.

M^{me} Lyonnet répond que deux établissements ont dû fermer suite aux plaintes.

Une députée S remarque que l'établissement des vidéos de surveillance a entraîné un mouvement de population. Elle observe que la Ville de Genève pourrait étendre cette zone de caméras vidéo. Elle se demande par ailleurs si des médiateurs ou des chuteurs pourraient être envisagés par l'intermédiaire de la Ville de Genève.

Elle remarque ensuite que lorsqu'il fait chaud, il est évident que les gens cherchent la fraîcheur du lac, entraînant des nuisances dans les rues les plus proches des quais.

M^{me} Lyonnet répond ne pas savoir ce qui va se passer.

Cette députée S observe que le Grand Conseil a peu de moyens d'action et elle pense que c'est à la Ville de Genève d'intervenir.

M^{me} Lyonnet en prend note.

Discussion

Un commissaire MCG remarque que cette rue abrite en effet trois établissements encore ouverts, Le Ranch, le 16-68 et Le Flirt. Il propose l'audition de M. Gaillard, l'ilotier, et de SURVAP. Cela étant, il remarque que la problématique est similaire aux Pâquis que dans les autres quartiers. Il observe toutefois que la situation est plus compliquée aux Pâquis puisque les gens restent dehors toute la nuit dans la mesure où des établissements ouvrent à 4h du matin et que la prostitution fonctionne 24h/24.

Un député EAG déclare être perplexe à l'égard des objets qui sont déposés de manière simultanée devant le Grand Conseil et le Conseil municipal. Il se demande s'il n'y a pas de règle à ce propos, afin d'éviter les doublons. Il ne sait pas si la Commission des pétitions de la Ville de Genève est débordée et s'il faut mener des auditions. Il ne comprend pas par ailleurs la demande de la pétition. Il remarque que le bar Vera Cruz ne respecterait pas les règles.

Un député MCG répond que ce bar est fermé pour le moment.

Le Président déclare que la population peut déposer des pétitions devant le Grand Conseil et le Conseil municipal.

M^{me} Prigioni observe qu'il n'existe pas de procédure particulière de coordination entre les deux commissions et qu'à teneur de la loi sur les pétitions, les pétitionnaires peuvent déposer leur pétition devant les autorités de leur choix.

Mais elle précise qu'en ce moment la Commission des pétitions du Grand Conseil, ayant moins d'objets, est plus rapide que la Commission des pétitions du CM et auditionne très rapidement les pétitionnaires.

Un député MCG observe que les deux commissions traitent les dossiers de manière différente.

Il rappelle par ailleurs que les compétences ne sont pas les mêmes et il ne croit pas qu'il soit possible de faire autrement que de traiter les pétitions qui sont déposées devant le Grand Conseil.

Une députée S signale avoir siégé au sein de la Commission des pétitions de la Ville de Genève et elle remarque qu'il est normal que les pétitions soient déposées dans les différentes instances en vertu des compétences qui divergent. Elle mentionne encore que, depuis l'abolition de la clause du besoin, les pétitions portant sur des établissements publics ont explosé au sein de la Commission des pétitions du Municipal. Elle propose alors l'audition de la police afin de savoir ce qu'il en est des autorisations qui sont délivrées.

Un commissaire PLR remarque que la police cantonale relève du Grand Conseil alors que les agents municipaux ne fonctionnent que la journée. Il rappelle par ailleurs que l'interdiction de fumer dans les établissements explique également en partie les nuisances sonores dans la rue, ce d'autant plus que passé certaines heures il n'est plus possible de faire entendre raison aux clients de ces établissements.

Il pense que le seul recours est d'augmenter la surveillance durant quelques mois pour permettre un mieux pendant un temps, mais il ne croit pas qu'il y ait de solution.

Un député MCG déclare qu'il ne faut pas baisser les bras.

Le Président demande si la commission est d'accord d'entendre M. Gaillard.

Les commissaires donnent leur aval.

Le Président demande si la commission est d'accord d'entendre SURVAP.

Un député PLR remarque que la commission a déjà entendu cette association.

Le Président observe qu'il n'y a pas d'opposition à ces deux auditions.

Audition de M^{me} Brigitte Studer et M. Guy Valance, de l'association SURVAP

M^{me} Studer prend la parole et déclare que M^{me} Lyonnet a pris contact avec l'association SURVAP en raison de la situation qu'elle vivait à la rue Sismondi. Elle observe que cette personne habite dans ce quartier depuis de nombreuses années. Elle ajoute que cette personne aime donc ce quartier et le connaît d'ailleurs très bien.

Elle précise que M^{me} Lyonnet a toutefois été confrontée à des nuisances très fortes l'été précédent, nuisances ayant impacté sa qualité de vie. Elle pense en l'occurrence que cette pétition est importante puisqu'il s'agit en fin de compte d'un témoignage. Elle remarque que la pétitionnaire a été

encouragée par l'îlotier, et elle observe que cette démarche est intéressante en raison du découragement habituel des habitants.

Elle rappelle ensuite que SURVAP se bat contre ces nuisances depuis plusieurs années. Elle rappelle d'ailleurs que son association avait tenté de créer un moratoire sur la clause du besoin puisque c'est depuis l'abolition de cette clause que la situation s'est dégradée. Elle ajoute que l'association a également organisé des Assises en 2010 et en 2013, durant lesquelles cette problématique du bruit a été très largement évoquée.

Elle remarque que les échanges avec les institutions, et toute autre entité pour la recherche de solutions, sont particulièrement importants. Elle évoque également le contrat de quartier qui a été initié par la Ville de Genève et elle mentionne que l'un des groupes de travail qui ont été établis dans ce cadre portait sur les nuisances sonores, groupe de travail regroupant plus particulièrement des habitants des rues concernées. Elle observe que ce groupe de travail avait été l'occasion de constater le découragement ambiant.

Elle signale que l'un des constats issus de ces travaux portait sur l'éventuelle amélioration de la cohabitation entre les habitants et les utilisateurs de la vie nocturne. Elle ajoute qu'il avait également semblé intéressant de prévoir l'établissement d'une équipe de négociateurs, ou de correspondants de nuit, comme à Vernier, permettant de réguler les problèmes, un projet qui est en l'occurrence en cours. Elle précise que SURVAP était également attentive à la collaboration devant être établie entre elle, la Ville de Genève et le canton, mais que cela n'a pas abouti.

M. Valance prend la parole à son tour et déclare que les deux Assises qui ont été organisées ont été la démonstration des préoccupations des habitants à l'égard de ce type de nuisances et d'incivilités.

Il rappelle que, si un sentiment d'impunité existe, les incivilités ne font que croître, entraînant par ailleurs des ruptures des liens sociaux. Il observe en l'occurrence que les choses sont très cloisonnées dans le quartier. Il mentionne alors que l'idée avait effectivement été émise, lors des dernières Assises, de mettre en place une commission tripartite comportant une délégation du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et des représentants du quartier. Il rappelle par ailleurs que l'association SURVAP a déjà été auditionnée à plusieurs reprises par la Commission des pétitions, notamment au sujet de la question des dépanneurs.

Il signale à cet égard que le quartier des Pâquis abrite quelques 56 dépanneurs qui n'ont pas le droit de vendre d'alcool la nuit, pratique qui se fait toutefois sans aucun problème. Il ajoute avoir été également auditionné à propos du préau de l'école de Pâquis-Centre dont l'état est hallucinant le

week-end et le lundi matin, les enfants arrivant le matin parmi les débris de verre et les déjections. Il répète que ces différents problèmes sont tous liés à la suppression de la clause du besoin, et il mentionne que M. Maudet avait en l'occurrence indiqué qu'il ne ferait rien à cet égard. Il remarque alors que, si des chuchoteurs ne sont pas incompatibles avec d'autres mesures, il pense qu'il faudrait surtout s'adresser au service du commerce afin de savoir ce que ce service entend faire. Il observe également que les caméras qui ont été installées ne changent rien à la situation qui se dégrade de plus en plus.

Il signale ensuite que la rue Sismondi présente une vision apocalyptique le week-end, et il répète qu'un moratoire sur l'ouverture des établissements publics devrait être mené, comme ce qui a été fait dans le canton de Vaud. Il rappelle par ailleurs qu'il n'y a plus de commerces de proximité dans le quartier des Pâquis, lequel ne propose plus que des dépanneurs, des bars et des grandes surfaces. Il précise que les commerces de proximité n'ont plus les moyens de payer les loyers qui n'ont fait qu'augmenter. Il ajoute que ce sont les dépanneurs qui sont venus les remplacer avec des fonds dont l'origine pose souvent des questions.

Il signale par ailleurs que la brigade du bruit avait jadis une excellente connaissance des établissements et réalisait un travail important de prévention. Et il remarque que cette brigade a malheureusement été supprimée. Il pense en l'occurrence qu'il faudrait réintroduire cette brigade et augmenter les effectifs de la police de proximité.

Le Président demande combien d'établissements publics existent dans la rue Sismondi.

M. Valance répond qu'il en reste trois. Il ajoute que deux vont fermer et seront remplacés. Mais il observe que ce seront des bistrotts ou des dépanneurs qui viendront remplacer ces établissements puisqu'il n'y a pas un seul commerce commun qui s'est ouvert dans le quartier depuis dix ans.

M^{me} Studer observe que ce sont surtout les conditions d'utilisation plutôt que le nombre qui posent un problème. Elle rappelle encore que l'association SURVAP avait été auditionnée par la Commission des pétitions à propos des terrasses.

M. Valance précise que des chaînes sont placées sur les terrasses durant la nuit, mais il remarque que les noctambules achètent de l'alcool chez les dépanneurs et utilisent ces terrasses, quand bien même ces dernières sont fermées.

Une députée S remarque que la possibilité d'avoir des correspondants de nuit a été évoquée et elle demande si ce projet est en cours.

M^{me} Studer répond que les groupes de travail ont élaboré un certain nombre de propositions et elle observe que ces correspondants de nuit ont fait l'objet d'une proposition qui a été transmise au Conseil administratif. Elle précise que les autorités municipales ont répondu qu'une étude spécifique devait être menée.

Un député MCG souscrit aux remarques qui ont été faites par les personnes auditionnées, et il demande ce que l'association pense des dealers qui participent à l'accroissement des incivilités. Il observe qu'aucune mention n'a été faite à cet égard.

M. Valance répond que la question des dealers est un serpent de mer. Il ajoute qu'il convient de s'occuper de ces dealers et de nouer des liens avec eux afin de canaliser ce problème. Il signale que les dealers sont des commerçants qui vendent des produits illicites. Il remarque que ce ne sont pas les dealers qui posent des problèmes d'incivilité, mais bien les « assoiffés ». Il mentionne que les dealers peuvent faire peur, mais il remarque avoir entendu de vieilles dames être rassurées de retrouver « leur » dealer qui pacifient l'ambiance. Il pense qu'occuper ces gens en leur procurant de petits revenus permettrait de résoudre cette problématique.

Un commissaire MCG demande ce que les correspondants de nuit feront à l'égard des personnes éméchées occupant l'espace public. Il demande également qui prendra en charge ces correspondants de nuit.

M^{me} Studer observe que le deal est un facteur de la problématique. Elle remarque ensuite que l'idée est d'utiliser ces correspondants de nuit non seulement sur appel mais également en amont. Elle répète que ce projet est encore à l'étude.

M. Valance mentionne que ces correspondants de nuit permettraient de décroïsonner la situation entre les habitants et les utilisateurs nocturnes.

Un député MCG mentionne que ces correspondants de nuit à Vernier interviennent auprès des noctambules qui sont locaux, des jeunes qui font la fête, alors qu'aux Pâquis il est question de personnes venant de l'extérieur.

Un député UDC demande si la commission peut avoir une copie de la réponse de M. Maudet.

M. Valance répond que c'est une réponse orale qu'il a fournie dans le cadre d'une présentation réalisée à la salle du Môle au sujet de l'installation de la vidéosurveillance. Il répète que M. Maudet avait indiqué qu'il ne ferait rien à l'encontre de la liberté de commerce.

Ce commissaire UDC demande si les PUS ne sont pas appliqués aux Pâquis.

M. Valance acquiesce. Il répète qu'aucun commerce de proximité ne s'est ouvert dans le quartier depuis dix ans.

M^{me} Studer observe qu'il y a également une question de définition concernant les dépanneurs qui pose un problème.

Ce député UDC évoque ensuite les loyers et il se demande comment font les dépanneurs pour s'en sortir économiquement s'ils sont véritablement 56 dans ce quartier.

M. Valance répond qu'un certain nombre de dépanneurs jouent un rôle de receleur, ce qui a été confirmé par la police. Il ajoute qu'il s'agit également d'une façon de placer de l'argent à Genève. Il rappelle que ces commerces sont toujours vides, sauf après 21h, lorsque la vente d'alcool est interdite.

Un commissaire UDC demande s'il existe des preuves de ces assertions.

M. Valance répond qu'une seule personne a racheté tous les commerces autour de la place de la Navigation pour appliquer ces pratiques. Il précise que cela est bien connu.

Un député PLR évoque la saleté des préaux d'école dont il a été question, et il aimerait savoir ce que l'association a entrepris comme démarche à ce propos.

M. Valance répond qu'une commission consultative a été mise en place par M^{me} Alder à la suite d'une motion municipale, une commission regroupant la direction de l'école, l'association des parents d'élèves et SURVAP. Il précise que cette commission a travaillé avant la mise en place des caméras dans le quartier. Or, il remarque que l'établissement des caméras a entraîné le déplacement des dealers, deux heures après, en direction de l'école de Pâquis-Centre.

Il signale ensuite qu'il a été possible d'obtenir de la part de la Ville de Genève un nettoyage du préau de l'école le samedi et le dimanche matin, ce qui a été poursuivi durant six mois et qui a cessé à ce terme pour des raisons budgétaires. Il ajoute que des panneaux informatifs ont été installés dans le préau pour rappeler qu'il s'agit d'un lieu utilisé par les enfants et que, par ailleurs, il est prévu de refaire le sol du préau : en effet, actuellement, le sol se nettoie difficilement et le nouveau sol devrait être plus aisé à nettoyer. Mais il ne croit pas que ces mesures soient suffisantes.

M^{me} Studer déclare alors espérer que cette pétition restera comme témoignage.

Audition de M. Olivier Gaillard, îlotier du poste de police des Pâquis

Le Président rappelle que la commission devait auditionner l'îlotier du quartier des Pâquis. Il accueille alors M. Gaillard.

M. Gaillard prend la parole et déclare avoir reçu M^{me} Lyonnet. Il mentionne que celle-ci avait adressé un courrier à M. Maudet et que, suite aux différentes conversations qui se sont déroulées, un certain nombre d'actions ont été entamées. Il remarque que M^{me} Lyonnet avait en outre indiqué vouloir rédiger une pétition.

Il explique alors que la voie publique est principalement occupée la nuit durant les beaux jours, et il remarque que des patrouilles ont été multipliées en fin de semaine afin de contrer ce phénomène. Il mentionne en outre que l'opération Vidard, organisée par plusieurs services qui ont collaboré, a été mise en place afin de vider la rue des troublions. Il indique, cela étant, que le nombre d'appels de la part des habitants était assez modeste, raison pour laquelle M^{me} Lyonnet a approché un certain nombre d'entre eux.

Il remarque ensuite que, en reprenant les chiffres de l'année passée, il est possible de constater que le nombre d'appels demeure modeste.

Il ajoute que les terrasses fermées la nuit sont pourtant squattées, par parfois jusqu'à quinze personnes, qui consomment de l'alcool et créent des nuisances. Il observe à cet égard avoir proposé d'accompagner l'octroi des autorisations pour les terrasses de contraintes, notamment en obligeant les tenanciers à installer des bâches sur les terrasses afin de les rendre inutilisables. Il observe que le service du commerce (Scm) lui a répondu que l'idée était bonne et serait soumise à un groupe de travail réfléchissant sur la problématique.

Le Président demande des précisions sur l'établissement Veraz Cruz et le dépanneur établi dans cette rue.

M. Gaillard répond que, suite à différents rapports et des affaires de baux et loyers, certains établissements ont dû fermer, ce qui a permis de calmer la situation. Il observe toutefois que le Veraz Cruz est resté ouvert. Il mentionne que la police n'a pas d'éléments concrets à l'égard de cet établissement. Il ajoute que le dépanneur a, quant à lui, fermé ses portes après une intervention du Scm. Il ajoute qu'il a rouvert ses portes depuis lors avec un autre tenancier, mais il déclare que ce lieu ne pose plus de problèmes.

Un député PLR déclare que son groupe politique se méfie de ces groupes de travail qui rendent des rapports au terme de plusieurs années. Il demande alors quelle est la fréquence des patrouilles dans la rue Sismondi. Il demande également quels sont les moyens les plus efficaces pour disperser des

troublions. Il se demande par ailleurs si les gens n'estiment pas, à tort ou à raison, qu'appeler la police ne sert à rien.

M. Gaillard répond qu'une patrouille du poste des Pâquis passe régulièrement, mais il mentionne que le rythme fluctue. Il observe que des patrouilles d'autres secteurs passent également, tout comme les APM et même la police internationale. Il précise que ces fréquences ne sont pas répertoriées.

Un commissaire PLR demande s'il y a plusieurs patrouilles par soirée.

M. Gaillard acquiesce. Il déclare ensuite que sa mission consiste également à regagner la confiance des habitants et il explique participer à de nombreuses réunions au cours desquelles il indique que les habitants ne doivent pas hésiter à appeler la police en cas de besoin.

Il rappelle ensuite que la police ne peut pas faire quitter les lieux à un groupe de personnes qui ne causent pas de nuisances. Il remarque, cela étant, que, lorsque des personnes se trouvent sur une terrasse lorsqu'elle est fermée, celles-ci sont mises à l'amende.

Il ajoute que, lorsque cela est possible, ces personnes sont enfermées dans les violons du poste pendant trois heures, ce qui permet de les calmer. Il ajoute qu'il y a par ailleurs des points de contact où les patrouilles s'arrêtent afin de montrer l'uniforme pendant trente minutes. Mais il remarque que cette mesure dépend du ressenti de la patrouille et n'est donc pas systématiquement appliquée.

Ce même commissaire PLR déclare qu'il n'y a donc pas de sentiment d'impunité.

M. Gaillard répond que les habitants ont peut-être un sentiment d'insécurité, mais il remarque qu'il n'y a pas de sentiment d'impunité ni de zone de non-droit au sein des Pâquis. Il répète que l'idée qui devrait être poursuivie est bien de rendre inutilisables les terrasses grâce à des bâches.

Un député MCG demande depuis quand il est îlotier.

M. Gaillard répond qu'il exerce cette fonction depuis 2012.

Un commissaire MCG demande si l'interdiction de fumer dans les établissements publics a renforcé cette problématique.

M. Gaillard acquiesce en déclarant que cette constatation est facile à faire. Il rappelle toutefois que le tenancier est responsable du respect de la tranquillité dans son établissement et son environnement proche.

Ce même député MCG remarque que de nombreux clients arrivent dans les bars et les discothèques avec leur propre bouteille, et il se demande s'il est possible d'imputer la faute aux tenanciers. Il pense qu'il est interdit de vendre

de l'alcool à une personne en état d'ébriété, mais il imagine que les barmen n'ont pas d'éthylomètre à disposition.

M. Gaillard remarque que ces observations sont justes.

Un député MCG demande alors si M. Gaillard a un arsenal à disposition ou des lois pouvant être appliquées pour empêcher les gens de boire dans la rue.

M. Gaillard répond qu'il n'y a pas de loi pour empêcher la population de boire dans la rue. Il remarque qu'il est par contre interdit de s'enivrer sur la voie publique, une mesure bien évidemment soumise à interprétation. Il répète que la police est obligée de constater l'infraction pour pouvoir la dénoncer.

Un député MCG demande si les gens n'appellent pas la police par peur des représailles.

M. Gaillard répond qu'il faudrait pour cela que la police indique à la personne interpellée qui a appelé, ce qui n'est jamais le cas.

Un commissaire MCG observe que les habitants se plaignent souvent dans un premier temps auprès des fêtards. Il indique qu'à Plan-les-Ouates des habitants sont intervenus auprès de fêtards qui cassaient des bouteilles avant d'appeler la police, et il observe que ces derniers ont continué les incivilités en jetant les bouteilles sur la maison des plaignants.

M. Gaillard répond que les plaignants sont intervenus, ce qui n'est guère recommandé.

Un député EAG observe que la pétition indique qu'il y a eu des plaintes fréquentes déposées auprès de la police et il observe que la réalité diffère quelque peu. Il évoque ensuite la caméra de surveillance qui a été installée en haut de la rue Sismondi, et il demande si cette caméra a été disposée pour diminuer les nuisances dans cette rue.

M. Gaillard pense que la pétition évoque une caméra qui se trouve dans la rue de Berne, et il remarque qu'elle ne couvre pas la rue Sismondi. Il rappelle que le projet de M. Maudet était clair et que la priorité était de diminuer les violences et les agressions.

Un commissaire EAG demande quels sont les effets de cette caméra de surveillance sur la vie du quartier, de manière générale.

M. Gaillard répète que la rue Sismondi n'est pas couverte par cette caméra.

Un député EAG demande si la situation changerait si la rue Sismondi était contrôlée par une caméra de surveillance.

M. Gaillard remarque qu'il est difficile de répondre à cette question, et il mentionne que des déplacements ont été constatés entre la rue de Neuchâtel et la rue de Fribourg. Cela étant, il ne pense pas que les nuisances puissent être contrecarrées par une caméra de surveillance.

Un député MCG remarque que la caméra qui est à côté du Palais Mascotte ne modifie pas les nuisances. Il rappelle ensuite que le quartier des Pâquis est réputé pour son aspect festif et il pense que les habitants ont une certaine habitude. Cela étant, il demande si des correspondants de nuit, proposés par l'association SURVAP, pourraient être une réponse adéquate.

M. Gaillard répond que c'est une mesure qui s'inscrit dans la tendance des chuchoteurs et il remarque que c'est une présence légitimée dans la rue. Il ajoute que cela permettrait peut-être d'entraîner quelques effets. Mais il ne sait pas si la rue Sismondi est incluse dans le périmètre qui avait été évoqué.

Ce même député MCG ne croit pas que cette solution soit très efficace. Il observe que les Pâquis accueillent des gens de tous horizons, ce qui n'est pas le cas des communes et il pense que cette mesure ne servira à rien.

M. Gaillard remarque que cette solution va toutefois être mise en œuvre et il mentionne qu'il sera possible de demander un retour sur son efficacité.

Un député MCG demande ensuite si l'augmentation des dealers à la rue Sismondi est en lien avec l'augmentation des incivilités et la pose des caméras de surveillance.

M. Gaillard répond ne pas pouvoir affirmer qu'il y a une augmentation des dealers dans la rue Sismondi. Cela étant, il mentionne que les dealers ne créent pas de nuisances comme le font les fêtards.

Un commissaire MCG déclare que mettre une bâche sur les terrasses est une bonne idée, mais il ne sait pas si cela permettra de solutionner le problème.

M. Gaillard répond que l'idée est de diminuer l'attractivité des terrasses. Il pense qu'il faudra évidemment voir les résultats d'une mesure de ce type.

Ce même député MCG observe ensuite que le nombre de dépanneurs a augmenté de manière exponentielle au cours de ces dernières années et il demande s'il est possible de dire que ces dépanneurs contribuent aux incivilités.

M. Gaillard acquiesce en rappelant que les dépanneurs violent souvent la LVEBA (loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques). Il remarque que des opérations ont été mises en œuvre avec des agents en civil en raison des guetteurs mis en place par les dépanneurs. Il mentionne qu'il est évident que les dépanneurs qui vendent de l'alcool à 5h du matin contribuent aux

nuisances. Il ajoute qu'il serait souhaitable que le Scom accentue les contrôles le matin.

Un député MCG demande si une réflexion est menée sur les dépanneurs.

M. Gaillard répond que la réflexion porte en l'occurrence sur les possibilités d'intervention, et non sur la situation en amont. Or, il remarque que les autorisations dépendent du Scom.

Un député PLR demande si ces établissements font également l'objet de poursuites pour d'autres infractions.

M. Gaillard acquiesce en mentionnant qu'ils peuvent parfois violer la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement. Il rappelle, cela étant, que sous certaines conditions, un établissement peut rester ouvert 24h/24.

Un commissaire PLR demande si des établissements ont pris des dispositions allant dans le sens de ce qu'évoquait le député MCG.

M. Gaillard répond que les cas sont rares. Il mentionne que La Bretelle à la rue des Etuves a mis en place des chuchoteurs dont l'efficacité reste à prouver.

Une députée S demande si les plaintes que la police cantonale reçoit le week-end seraient reçues par la police municipale si cette dernière était en fonction à ce moment. Elle demande ensuite s'il s'est adressé au service de M. Barazzone à propos de son idée de bâches.

M. Gaillard acquiesce. Il pense en effet qu'une partie des plaintes seraient déposées auprès de la police municipale.

Cette même députée S signale ensuite que des appareils de mesures pourraient être installés au cours de la prochaine saison afin de mesurer l'importance des nuisances sonores, et elle demande si ce type d'expérience va être mis sur pied aux Pâquis et à la rue Sismondi.

M. Gaillard l'ignore. Il explique ensuite rencontrer toutes les semaines la police municipale et échanger des informations avec celle-ci.

Discussion

Le Président demande si les commissaires aimeraient procéder à de nouvelles auditions.

Un député PLR pense qu'il serait utile d'entendre un responsable du domaine public de la Ville de Genève au vu des relations intenses entre la police cantonale et ce service.

Le Président remarque qu'il faudra donc demander à M. Barazzone qu'il envoie un représentant. Il observe que la commission est unanime à l'égard de cette audition.

Audition de M. Giovanni Palumbo, du service de la sécurité et de l'espace publics, Ville de Genève

M. Palumbo prend la parole et déclare que ce quartier est dense, mais il mentionne qu'il n'y a toutefois pas plus de doléances qu'ailleurs provenant de ce périmètre. Il observe par ailleurs que les agents municipaux font des patrouilles le soir, mais n'interviennent pas si des gens discutent fort jusqu'à 23h. Il précise que les agents travaillent beaucoup sur réquisition afin de pouvoir prendre les gens commettant des incivilités sur le fait.

Le Président demande si la rue Sismondi est un lieu problématique.

M. Palumbo répond que les établissements de cette rue ne sont pas plus problématiques que d'autres. Il remarque que les tenanciers des établissements publics sont sensibilisés à la question du bruit, afin qu'ils fassent respecter une certaine tranquillité sur leur terrasse, passé une certaine heure.

Un député PLR prend la parole et observe qu'une commission aurait été mise en place pour dégager des solutions. Il demande ce qu'il en est exactement.

M. Palumbo répond ne pas avoir connaissance de cette commission.

Ce député PLR demande quel est le bilan de l'action de la police municipale par rapport à cette rue.

M. Palumbo répond qu'il y a eu pas mal d'interventions de la police municipale dans cette rue.

Un commissaire PLR demande combien de contraventions ont été infligées.

M. Palumbo répond ne pas avoir de statistiques avec lui.

Un député PLR demande si la commission pourra obtenir ces informations a posteriori.

M. Palumbo acquiesce.

Un député PLR demande quelle est la structure mise en place par la police municipale.

M. Palumbo répond que des patrouilles passent dans cette rue tous les jours. Il ajoute que les agents interviennent à la demande lorsque des gens vocifèrent dans la rue. Il observe qu'il y a pour le moment une période

d'accalmie puisque les établissements La Trappe et Vera Cruz ont fermé. Il signale encore que les agents demandent aux personnes attroupées tôt le matin de se disperser.

Une députée S observe que l'îlotier de la police cantonale a proposé de bâcher les terrasses.

M. Palumbo acquiesce. Il remarque que ce n'est pas lui qui octroie les autorisations, mais il mentionne que cette proposition pourrait être une solution.

Cette députée S observe que ce point devrait donc figurer dans l'octroi de l'autorisation.

M. Palumbo acquiesce.

Une députée S demande si c'est bien M. Antonio Pizzoferrato qui est compétent en la matière.

M. Palumbo acquiesce.

Le Président demande quelle est la fonction exacte de M. Palumbo.

M. Palumbo répond être le chef de poste de ce quartier.

Une commissaire S demande quelle est sa collaboration au sein du contrat de quartier.

M. Palumbo répond participer au contrat de quartier de manière régulière. Il remarque alors qu'une proposition a été faite au sein du contrat de quartier, afin de mettre en place des correspondants de nuit.

Une députée S demande s'il trouve cette suggestion judicieuse.

M. Palumbo acquiesce.

Discussion et vote

Un député MCG déclare que tout le monde est conscient des problèmes d'incivilités aux Pâquis, et il observe que certaines mesures se mettent en place progressivement. Il signale que la police passe très régulièrement dans ce quartier en voiture.

Il pense toutefois qu'il faudrait accroître la présence de la police de proximité dans ce quartier, comme dans d'autres lieux. Il ajoute que le canton doit trouver une solution pour remédier à ces nuisances, mais il mentionne que le Scm n'a pas les moyens pour le faire. Il pense dès lors qu'il convient de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire PLR déclare partager cette opinion. Il observe en outre qu'il y a une différence de tonalité entre l'audition de la police cantonale et

celle de la police municipale. Cela étant, il estime que le renvoi de cette pétition ne changera rien aux difficultés rencontrées par les habitants de ce quartier.

Un député UDC déclare que la problématique ne change pas. Il ajoute que son groupe acceptera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat en espérant avoir des réponses un peu plus probantes qu'au préalable.

Une commissaire S déclare que son groupe appuie le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Elle précise que ce renvoi permettra de soutenir les efforts des associations de quartier et notamment de SURVAP. Elle observe que des correspondants de nuit et le système de bâche sur les terrasses sont des solutions soutenues par la police municipale.

Elle évoque ensuite l'audition de M. Palumbo et elle ne croit pas qu'il soit possible de l'incriminer pour sa posture puisqu'il ne pouvait pas représenter son chef. Elle signale en l'occurrence que les questions d'un député PLR ont été vives et elle pense qu'il est nécessaire de faire attention à cet égard.

Une députée Ve déclare que cette pétition est différente des autres pétitions qui visent généralement à faire fermer des établissements. Elle précise que cette pétition est en l'occurrence plus raisonnable, raison pour laquelle elle acceptera de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Elle observe que cette pétition ne demande pas la fermeture de ces établissements et propose des mesures logiques.

Elle se demande, cela étant, s'il n'aurait pas fallu renvoyer ce rapport au Conseil administratif puisque les autorisations dépendent en fin de compte de la Ville de Genève.

Un député PLR signale avoir demandé l'audition du chef de service ou d'un membre de la direction, et non du chef de poste. Il observe toutefois que ce dernier devrait être à même de connaître la structure opérationnelle des actions mises en place dans son quartier. Il ajoute que la personne auditionnée aurait pu s'attendre à ce que des questions sur les statistiques soient posées.

Un député PDC déclare que cette pétition fait suite à une longue série de pétitions sur les nuisances en ville. Il remarque, à l'instar de la députée Ve que cette pétition est effectivement raisonnable, et il mentionne qu'il s'agit en fin de compte d'une raison de plus pour la soutenir.

Une commissaire Ve signale encore qu'il y a eu plusieurs demandes du Grand Conseil de la Nuit pour que des plateformes d'échanges soient créées entre les habitants, les polices de quartier et les tenanciers. Et elle pense que cette pétition peut être l'occasion de revenir sur cette idée.

Un député EAG se demande quel est le résultat de ces pétitions si elles sont toutes acceptées. Il pense également que la demande des pétitionnaires est raisonnable, bien qu'elle soit floue.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 1970 au Conseil d'Etat :

En faveur : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 PLR)

Ce renvoi est accepté.

Mesdames et Messieurs les députés,

La majorité de la commission vous recommande, au vu des éléments qui précèdent, de suivre ses conclusions en renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1970)

contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, voisins des bars de la rue Sismondi, déplorons que, depuis l'ouverture de nombreux bars dans ce périmètre, nous ayons à subir de graves nuisances, telles que :

- tapage nocturne et diurne quasi systématique du lundi au dimanche matin,
- déchets, vomissures et urine aux abords des établissements ainsi que tout le long de la rue.

En effet, depuis la permission accordée par le service du commerce d'ouvrir de nombreux débits de boissons dans une rue qui abritait de petits commerces, nos conditions de vie se sont dégradées.

La multiplication de ces bars, ainsi que la souplesse de la Ville de Genève à autoriser l'installation de terrasses jouxtant les différents débits de boissons ont amené une population de plus en plus nombreuse à fréquenter notre rue.

S'il est légitime de voir la population genevoise profiter de ces aménagements, cela ne doit pas être en fait au détriment des habitants, on subit.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue avec les autorités compétentes, et des plaintes fréquentes auprès des agents de police ou de la police municipale, les mesures prises, telles que :

- la pose d'une vidéo en haut de la rue,
- le passage des agents de la police municipale,

n'ont pas apporté la réponse adéquate aux problèmes évoqués, au contraire. Les personnes qui fréquentent nuitamment notre rue se comportent comme si elles étaient seules au monde dans un quartier d'habitations dense et méprisent les habitants ainsi que les règlements mis en place par la Ville de Genève.

Il a été démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et à long terme génère des dépressions, maladies métaboliques, cardiovasculaires et dégénératives. Il a aussi un impact sur l'espérance de vie.

Nous constatons, toutefois, des éléments positifs depuis quelques mois :

- au 5, rue Sismondi : pose d'une porte supplémentaire devant le renforcement d'un immeuble afin d'éviter les défécations et urines ;
- au 3, rue Sismondi : changement de la porte vitrée de l'entrée de l'immeuble qui avait été cassée par une femme avec un coup de pied ;
- rencontre avec M. Gaillard, îlotier à la gendarmerie des Pâquis, qui informe sur les modifications qui vont être réalisées prochainement ;
- quatre bars devraient fermer ou le sont déjà : « Le Flirt », « La Trappe », « Grand Prix II » et « Le Ranch » ;
- les terrasses devront être bâchées pour ne plus que du monde s'y installe à la fermeture des bars ;
- sécurité renforcée jusqu'à 3h du matin, les jeudis, vendredis et samedis, ainsi que les agents de proximité renforcés, afin de lutter contre la délinquance et les incivilités.

Nous, habitants de la rue Sismondi, demandons que les nouveaux établissements, ainsi que les établissements restant comme par exemple le « Vera Cruz » et le kiosque à côté, respectent la tranquillité des habitants. Nous souhaitons pouvoir vivre à nouveau sereinement et que la Ville et le canton de Genève instaurent ce qui est possible.

N.B. 48 signatures
Les habitants de la rue
Sismondi
p.a. M^{me} Françoise Lyonnet
8, rue Sismondi
1201 Genève
M. Leonardo Di Trani
16, rue Sismondi
1201 Genève

PV 88, annexe 1

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

V I L L E D E
G E N È V E

Aux habitant-e-s de la Ville de Genève

Objet Information sur votre police municipale

Madame, Monsieur,

Le Conseiller administratif
Guillaume Barazzone
guillaume.barazzone@ville-ge.ch

La police municipale joue un rôle essentiel en matière de sécurité de proximité dans votre quartier. Elle travaille étroitement avec la police cantonale, les associations d'habitants et de parents, les commerçants, les directions d'école et d'autres services publics.

Outre ce travail en réseau qui offre des réponses concrètes à des problèmes locaux, la police municipale est aujourd'hui dotée de nouvelles compétences légales qui permettent aux policiers municipaux de lutter plus efficacement contre la délinquance de rue, les nuisances sonores ou encore les chauffards qui sévissent notamment aux abords des écoles. Autant de missions qui font partie des priorités fixées par le Conseil administratif.

Au cours de ces derniers mois, les effectifs de la police municipale ont significativement augmenté. Cela a permis l'introduction des patrouilles jusqu'à 3 h du matin en fin de semaine (jeudi, vendredi, samedi) et une présence accrue des policiers municipaux dans la rue. Début octobre, un nouveau poste de police municipale ouvre au Petit-Saconnex (1 ch. des Colombettes). Un second ouvrira au printemps 2016 à Champel (73 av. de Champel). Ces postes viendront s'ajouter à ceux qui existent déjà aux Acacias, aux Charmilles, aux Eaux-Vives, aux Grottes, aux Pâquis et à la Jonction.

Ces évolutions récentes n'ont qu'un objectif: améliorer la sécurité en Ville de Genève. Le feuillet informatif ci-joint vous donne quelques renseignements pratiques (téléphones, adresses des postes, site internet). N'hésitez pas à vous rendre dans le poste de police de votre quartier ou à téléphoner au 022 418 22 22. Les policiers municipaux sont à votre service !

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Barazzone

SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'ESPACE PUBLICS



V I L L E D E
G E N È V E

Madame
Françoise Lyonnet
Rue Sismondi 8
1201 Genève

Genève, le 13 novembre 2015
AP/smo

Diverses nuisances – Pâquis

Madame,

Référence est faite à votre courrier du 15 octobre 2015, adressé à M. Guillaume Barazzone, qui me l'a fait suivre pour traitement.

A titre liminaire, soyez certaine que je partage pleinement vos préoccupations quant aux droits des citoyens à la tranquillité et au respect du voisinage.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les horaires de travail de la Police municipale ont été prorogés jusqu'à 03h00 du matin, les jeudis, vendredis et samedis.

Confirmant la teneur de l'entretien que vous avez eu avec l'flotier du quartier en date du 26 octobre 2015, je vous apporte les éléments de réponse suivants :

Les problèmes liés aux stupéfiants dans le secteur sont bien connus des forces de Police et je peux vous assurer que les agentes et agents de la Police municipale (APM) œuvrent quotidiennement afin d'endiguer le phénomène (saisie de stupéfiants, sanction des consommateurs, etc.). Cette démarche ne peut toutefois porter ses fruits qu'en étroite collaboration avec la Police cantonale.

En effet, les compétences des APM en la matière sont limitées. Ce domaine relève principalement des attributs de la Police cantonale.

Je suis toutefois persuadé que la présence uniformée de la Police municipale, à défaut de résoudre l'ensemble des problèmes, exerce une action préventive à l'encontre d'un certain nombre d'actes délictueux.

Quant à l'insalubrité, la Police municipale a pour mission de sanctionner systématiquement les personnes qui ne respectent pas les règles en la matière.

Cet objectif n'est toutefois pas toujours aisé à concrétiser, car, à l'évidence, ces actes répréhensibles ne peuvent être sanctionnés que si les personnes qui les commettent sont prises en flagrant délit.

J..

Aussi, j'ai ordonné que des passages accrus soient effectués dans le secteur notamment le soir et le week-end, afin de faire respecter les règles élémentaires relatives à la salubrité et à la tranquillité publiques. Cas échéant, les APM interviendront pour sanctionner les infractions relevées.

Comptez sur ma détermination et celle du Commandant de la Police municipale pour ne pas relâcher l'action des APM dans le secteur considéré.

En tout état, si besoin est, n'hésitez pas à contacter le poste de Police municipale des Pâquis (☎ 022 418 54 00) ou, en dehors de l'horaire d'ouverture du poste (17h00), directement la Centrale d'engagement de la Police municipale (☎ 022 418 22 22) qui vous répond jusqu'à 24h00 (03h00, les jeudis, vendredis et samedis). Dans la mesure du possible, les APM interviendront alors rapidement.

Après minuit (respectivement 03h00), la Centrale d'engagement de la Gendarmerie pourra répondre à vos appels (☎ 022 427 81 11).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de service
Antonio Pizzoferrato

Copie à : M. Guillaume Barazzone, Conseiller administratif

Françoise Lyonnet
Rue Sismondi 8
1201 Genève
079/ 795 78 46
francoise-lyonnet@bluewin.ch

A l'attention de
Monsieur Guillaume Barazzone
Conseiller administratif
Département de l'Environnement urbain et de la sécurité
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève

Genève, le 15 octobre 2015

Monsieur Barazzone,

J'habite au 8 rue Sismondi depuis vingt-un ans dans un joli appartement ancien qui a beaucoup de cachet.
Il s'avère que depuis cinq ans la situation de la rue a bien changé.

Je vous adresse mon témoignage ainsi que ma requête : je ne suis pas partie en vacances et donc habitant au 1° étage où je suis souvent, j'ai pu remarquer tous les méfaits.

Je connais bien le quartier et d'ailleurs la ville et le canton de Genève car j'étais infirmière à domicile ; le problème n'est pas les prostituées (je les ai soigné en tant qu'infirmière) mais ce sont des bandes de voyous qui hurlent jour et nuit, qui urinent entre les voitures, qui tiennent des propos vulgaires et désobligeants, qui peuvent être des dealers, qui, en face de chez moi laissait des excréments devant l'entrée d'un immeuble et maintenant plus car des employés ont posé une porte supplémentaire.

Durant l'été une fille a donné un coup de pied dans la porte vitrée d'un immeuble qui a cassé et puis sans vous cacher l'état des lieux (rues et trottoirs) remplis de bouteilles vides plus autres déchets que trouvent chaque matin la voirie.

Je dois vous dire que ce sont toujours les mêmes qui perturbent la tranquillité de la rue ; il y a aussi l'existence de deux bars qui racolent ces voyous et mettent de la musique où les basses dominent. Durant l'été, le bruit peut être pénible.

J'ai souvent téléphoné à la police et ils n'étaient pas toujours disponibles mais plus nombreux pour interpellé tel ou telle personne.

L'installation de la vidéo dans la rue n'a malheureusement pas été efficace.

J'ai demandé des conseils à SURVAP, l'association des habitants des Pâquis à laquelle je vais adhérer. Cette missive va être transmise à M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat au Département de la sécurité et de l'économie (DES) et SURVAP.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur Barazzone, mes salutations distinguées.

Françoise Lyonnet

ANNEXE 2

PV 86, annexe 2



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité et de l'économie
Le Conseiller d'Etat

DSE
Case postale 3962
1211 Genève 3

Madame Françoise Lyonnet
Rue Sismondi 8
1201 Genève

406790-2015

Genève, le 29 octobre 2015

Concerne : votre courrier du 15 octobre 2015

Madame,

Votre courrier du 15 octobre 2015, par lequel vous me faites part de vos doléances quant aux nuisances sonores et déprédations rencontrées à la rue Sismondi, a retenu ma meilleure attention.

La police, à laquelle j'ai transmis copie de votre courrier et ai demandé un rapport sur la situation que vous m'avez exposée, m'a indiqué qu'un de ses collaborateurs vous avait rencontrée le 26 octobre dernier. J'ai été informé que lors de cet échange, la police vous avait apporté conseil, avait complété votre information et vous avait rassurée quant aux mesures qu'elle entend prendre pour remédier, le plus rapidement possible, aux problèmes que vous avez signalés.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Maudet

Françoise Lyonnet
Rue Sismondi 8
1201 Genève
079/ 795 78 46

francoise-lyonnet@bluewin.ch

CE	AIGLE:
SG	E:
19 OCT. 2015	
Pour info:	
Traitement: MBO	
<input checked="" type="checkbox"/> PL	<input type="checkbox"/> Urgent <input type="checkbox"/> TD

Monsieur Maudet,

J'habite au 8 rue Sismondi depuis vingt-un ans dans un joli appartement ancien qui a beaucoup de cachet.

Il s'avère que depuis cinq ans la situation de la rue a bien changé.

Je vous adresse mon témoignage ainsi que ma requête : je ne suis pas partie en vacances et donc habitant au 1^o étage où je suis souvent, j'ai pu remarquer tous les méfaits.

Je connais bien le quartier et d'ailleurs la ville et le canton de Genève car j'étais infirmière à domicile ; le problème n'est pas les prostituées (je les ai soigné en tant qu'infirmière) mais ce sont des bandes de voyous qui hurlent jour et nuit, qui urinent entre les voitures, qui tiennent des propos vulgaires et désobligeants, qui peuvent être des dealers, qui, en face de chez moi laissait des excréments devant l'entrée d'un immeuble et maintenant plus car des employés ont posé une porte supplémentaire.

Durant l'été une fille a donné un coup de pied dans la porte vitrée d'un immeuble qui a cassé et puis sans vous cacher l'état des lieux (rues et trottoirs) remplis de bouteilles vides plus autres déchets que trouvent chaque matin la voirie.

Je dois vous dire que ce sont toujours les mêmes qui perturbent la tranquillité de la rue ; il y a aussi l'existence de deux bars qui racolent ces voyous et mettent de la musique où les basses dominant. Durant l'été, le bruit peut être pénible.

J'ai souvent téléphoné à la police et ils n'étaient pas toujours disponibles mais plus nombreux pour interpellé tel ou telle personne.

L'installation de la vidéo dans la rue n'a malheureusement pas été efficace.

J'ai demandé des conseils à SURVAP, l'association des habitants des Pâquis à laquelle je vais adhérer. Cette missive va être transmise à M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif au Département de l'Environnement urbain et de la sécurité et SURVAP.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur Maudet, mes salutations distinguées.

Françoise Lyonnet

A l'attention de
Monsieur Pierre Maudet
Conseiller d'Etat
Département de la sécurité et de l'économie
Place de la Taconnerie 7
CP 3962
1211 Genève 3

Genève, le 15 octobre 2015

